ÉLECTIONS FÉDÉRALES DE 2021

PRIORITÉS POLITIQUES DU CNAC

OTTAWA - 2021 // COMITÉ NATIONAL ARMÉNIEN DU CANADA

À PROPOS DU CNAC

Le Comité national arménien du Canada (CNAC) est l'organisation politique de base arménienne la plus importante et la plus influente au Canada. Travaillant en coordination avec un réseau de bureaux, de sections et de sympathisants dans tout le Canada et d'organisations affiliées partout dans le monde, le CNAC fait activement avancer les préoccupations de la communauté arménienne du Canada sur un large éventail de questions.

Voici les principaux objectifs du CNAC:

- Promouvoir la sensibilisation du public en faveur d'une Arménie libre, unie et indépendante;
- Influencer et orienter la politique canadienne sur les questions d'intérêt pour la communauté arménienne du Canada;
- Représenter le point de vue collectif de la communauté arménienne du Canada sur les questions de politique publique, tout en servant de liaison entre la communauté et ses élus.

Le Comité national arménien du Canada est actif dans un certain nombre de domaines et s'engage dans une grande variété d'activités politiques et éducatives, y compris:

- Faire adopter une législation sur les questions qui préoccupent la communauté arménienne du Canada, comme renforcer l'Arménie en tant qu'État sûr, prospère et démocratique; soutenir le droit à l'autodétermination et à l'indépendance de la République d'Artsakh à l'intérieur de frontières sûres; promouvoir le développement économique et démocratique; assurer la commémoration appropriée du génocide arménien; et encourager la Turquie et l'Azerbaïdjan à lever leurs blocus et à respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme et de pratiques humanitaires.
- Participer au processus électoral canadien aux niveaux fédéral, provincial et local en éduquant les élus sur les questions arméno-canadiennes et fournir aux électeurs des renseignements à jour sur les positions des candidats sur les préoccupations des Canadiens d'origine arménienne. Le CNAC soutient régulièrement les candidats et organise des campagnes de sensibilisation aux élections.
- Publication de témoignages, de documents de position, de communiqués de presse, de fiches d'information et de bulletins d'information.

RECONNAÎTRE LA RÉPUBLIQUE D'ARTSAKH

RECONNAÎTRE LA RÉPUBLIQUE D'ARTSAKH ET DÉFENDRE SON DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

- L'annonce trilatérale de cessez-le-feu du 9 novembre 2020 entre l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Russie a laissé de nombreuses questions en suspens, dont la plus importante reste le statut politique de la république d'Artsakh. Sans un statut reconnaissant l'indépendance de la république d'Artsakh et le droit inaliénable de son peuple à l'autodétermination, l'existence même des populations autochtones arméniennes du territoire demeure menacée. Le statut présent indéterminé de la république d'Artsakh ne sert qu'aux intérêts déstabilisateurs de la Turquie et de l'Azerbaïdjan, et les encouragera à mener des opérations militaires visant à éliminer le reste de la population arménienne de la région. Dans le cadre de la doctrine de la « responsabilité de protéger » (R2P) et compte tenu de son rôle dans la vente à la Turquie de technologies de drones qui ont été utilisées pour commettre des atrocités contre les Arméniens, le Canada, ainsi que le reste de la communauté internationale, doit prendre des mesures décisives pour mettre en œuvre des mesures correctives substantielles, assumer une position de principe concernant l'adoption d'un statut politique permanent, et reconnaître la pleine indépendance de la république d'Artsakh.

IMPOSER UNE INTERDICTION TOTALE DES VENTES D'ARMES CANADIENNES À LA TURQUIE ET À L'AZERBAÏDJAN

- Malgré le moratoire d'Affaires mondiales Canada d'octobre 2019 sur les ventes d'armes à la Turquie, le Canada a formulé une exemption pour permettre l'exportation des technologies de drones L3Harris/WESCAM vers Ankara au printemps 2020. Peu de temps après le début de l'offensive azérie sur la république d'Artsakh en septembre 2020, une avionique de drone WESCAM de fabrication canadienne a été trouvée sur les drones Bayraktar TB2 de fabrication turque qui ciblaient illégalement des civils, des églises, des hôpitaux et des écoles en Artsakh. Comme cela a été démontré à maintes reprises, les régimes turc et azéris sont résolus à utiliser de telles armes pour perpétuer l'instabilité régionale, en menaçant la paix et la sécurité de la république d'Arménie et de la république d'Artsakh. Le Canada ne devrait pas courir le risque de devenir complice des crimes de guerre turco-azéris en contribuant à l'expansion de l'arsenal militaire de ces pays. La vente d'armes dangereuses à des états voyous comme la Turquie et l'Azerbaïdjan viole les normes les plus élémentaires de la réglementation canadienne sur les exportations d'armes, et constituent en outre un danger important pour la stabilité nationale et régionale. Conformément aux priorités du Canada concernant les exportations d'armes, à savoir la préservation de la paix et de la sécurité régionales et la protection des droits de la personne, le CNAC exhorte le gouvernement d'aller au-delà des annulations pour appliquer une interdiction totale des ventes d'armes à Ankara et à Bakou, associée à des sanctions économiques paralysantes visant à à contenir l'agression turco-azérie.

SOUTENIR LE PLEIN RÉENGAGEMENT DES COPRÉSIDENTS DU GROUPE DE MINSK DE L'OSCE

- Le CNAC soutient fermement la résolution pacifique du conflit en Artsakh dans le cadre de la coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE, qui rejette une reprise des hostilités et condamne l'agression continue de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh. Le cessez-le-feu trilatéral (Arménie, Azerbaïdjan et Russie) du 9 novembre 2020 a été signé sans la participation ni le consentement de deux des trois pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE – les États-Unis et la France. Cet accord imposé au côté arménien n'est pas le résultat du processus du Groupe de Minsk de l'OSCE – qui a le mandat international de traiter les questions de statut et de sécurité liées à Artsakh. Le Canada, de par sa participation à l'OSCE, doit encourager le plein réengagement des coprésidents du Groupe de Misnk de l'OSCE pour trouver une solution durable au conflit, fondée sur les principes de non-recours à la force et d'autodétermination.

PLAIDER POUR LE RETOUR SÉCURITAIRE DES PRISONNIERS DE GUERRE ARMÉNIENS ET POUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL ARMÉNIEN

- L'annonce du cessez-le-feu du 9 novembre 2020 incluait spécifiquement un terme relatif au retour des prisonniers de guerre et à l'échange des restes des victimes. Malgré cette disposition, un grand nombre de prisonniers de guerre arméniens (PG) qui ont été pris captifs par l'Azerbaïdjan demeurent en détention, sans qu'il n'y ait aucun mécanisme en place pour assurer leur retour en toute sécurité. Des organisations internationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge ont été chargées de faciliter le retour des prisonniers de guerre; cependant, en raison de la réticence malveillante du gouvernement azerbaïdjanais à coopérer, elles n'ont pas eu l'effet désiré. Suite à la fin des hostilités, l'Azerbaïdjan a également détruit ou menacé de détruire des sites et monuments religieux et culturels arméniens importants, et a tenté d'effacer les preuves de la présence historique du peuple arménien sur les territoires qui ont été restitués à l'Azerbaïdjan suite à l'accord de cessez-le-feu. Jusqu'à ce jour, l'Azerbaïdjan refuse de coopérer avec l'UNESCO et autres autorités internationales pour déterminer le statut des sites culturels arméniens. Le Canada doit travailler avec des partenaires internationaux et des organisations multilatérales, comme les Nations Unies, pour tenir la Turquie et l'Azerbaïdjan responsables de leurs crimes de guerre et exercer la pression nécessaire sur le gouvernement azerbaïdjanais pour qu'il coopère au retour immédiat des prisonniers de guerre, fournisse tous les renseignements requis concernant le personnel disparu et s'engage à sauvegarder le patrimoine culturel du peuple arménien sur son territoire.

FOURNIR UNE AIDE HUMANITAIRE AUX RÉPUBLIQUES D'ARMÉNIE ET D'ARTSAKH

- En plus de causer d'importantes pertes humaines, la guerre menée conjointement par l'Azerbaïdjan et la Turquie contre la République d'Artsakh a créé une crise humanitaire sans précédent dans la région. Devant composer avec des milliers de personnes déplacées et/ou dans l'impossibilité de répondre à leurs besoins humains élémentaires, la région a un besoin urgent d'aide et d'assistance humanitaires. Le Canada doit travailler avec l'Arménie, l'Artsakh et d'autres alliés internationaux pour concevoir un programme d'aide solide pouvant répondre à ces besoins humanitaires pour atténuer les conséquences horribles de la guerre et aider à la reconstruction des infrastructures civiles critiques qui ont été détruites intentionnellement par les agresseurs.

DES RELATIONS PLUS SOLIDES ENTRE LE CANADA ET L'ARMÉNIE

ÉTABLIR UNE AMBASSADE DU CANADA À EREVAN

- Le Canada est le seul pays du G7 qui n'est pas représenté en permanence en Arménie. Pour faire avancer considérablement les relations Canada-Arménie et tirer parti de l'élan créé par la visite du premier ministre Justin Trudeau en Arménie en octobre 2018, il est crucial que le Canada établisse une mission diplomatique permanente à Erevan. L'établissement d'une telle mission permanente servirait les intérêts mutuels dans divers domaines, en particulier dans l'augmentation du volume des échanges entre les deux pays. Le Canada représente un partenaire idéal pour renforcer l'engagement international de l'Arménie, et pour renforcer les liens politiques en promouvant et protégeant les intérêts du Canada et des Canadiens en Arménie et dans le Caucase du Sud. L'établissement d'une mission diplomatique canadienne permanente à Erevan est essentiel à la réalisation de ces efforts.

SOUTENIR LA SOUVERAINETÉ ET L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE DE L'ARMÉNIE

- Suite à l'agression menée par la Turquie contre la république d'Artsakh l'année dernière (2020), l'Azerbaïdjan a continuellement menacé de reprendre les hostilités, invoquant par ailleurs des revendications territoriales infondées face à la république d'Arménie. À partir du 12 mai 2021, les forces azerbaïdjanaises ont envahi le territoire souverain de la république d'Arménie et, depuis lors, elles ont continuellement perturbé le cessez-le-feu déjà fragile dans la région. Des escarmouches le long de toute la frontière arméno-azerbaïdjanaise sont enregistrées presque quotidiennement, faisant des victimes. En tant que membre à part entière de l'OSCE, le Canada doit prendre des mesures concrètes pour protéger et défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Arménie, et travailler aux côtés d'autres membres de la communauté internationale pour établir une zone de sécurité sanctionnée internationalement le long de la totalité de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

INVESTIR EN ARMÉNIE

- Dans le cadre de l'engagement du Canada à approfondir considérablement les relations bilatérales entre le Canada et l'Arménie, et à aider l'Arménie à consolider ses progrès démocratiques, des investissements stratégiques dans des secteurs et orientations clés sont cruciaux. Le déploiement d'un programme d'investissement et d'aide au développement en Arménie soutiendrait les efforts visant à stabiliser et à développer l'économie, tout en contribuant à réduire la corruption, ainsi que la vulnérabilité des citoyens. Cela pourrait se faire grâce à des investissements ciblés dans les petites et moyennes entreprises, les secteurs de la santé et de l'éducation et le système d'infrastructure du pays. De tels investissements favoriseraient la création d’une société plus forte et plus résiliente, engagée en faveur d'une gouvernance inclusive et équitables pour tous les citoyens.

RENFORCER LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES EN ARMÉNIE

- Depuis son indépendance en 1991, l'Arménie a fait preuve d'un engagement exceptionnel à renforcer ses normes démocratiques, devenant un modèle exemplaire dans une région où l'autoritarisme prolifère au détriment de la justice et de la démocratie. Avec la vague actuelle de changements en Arménie, le Canada peut jouer un rôle crucial pour soutenir l'engagement de l'Arménie envers des normes démocratiques plus strictes et des questions importantes de justice sociale avec les actions suivantes : 1) Renforcer le système de gouvernance parlementaire de l'Arménie en promouvant des mesures de contrôle et de responsabilisation plus rigoureuses, 2) Promouvoir les efforts pour dépolitiser la police et l'armée, 3) Aider l'Arménie à établir un code de conduite solide dans son service militaire et civil, 4) Promouvoir les efforts pour garantir la pleine indépendance judiciaire du pays, 5) Veiller à ce que l'opposition dans le pays continue de jouer son rôle parlementaire sans entrave, estimant que la clé d'une démocratie forte est une opposition forte, 6) Promouvoir le travail du Centre parlement et s'assurer qu'ils s'engagent avec tous les partis politiques représentés au Parlement, 7) Augmenter le budget de « l'Initiative Arnold Chan pour la démocratie en Arménie » et s'assurer que tous les fonds contribuent à des projets qui ont un impact positif direct sur la population, et 8) Promouvoir l'engagement et la consultation du public dans les processus de réforme.

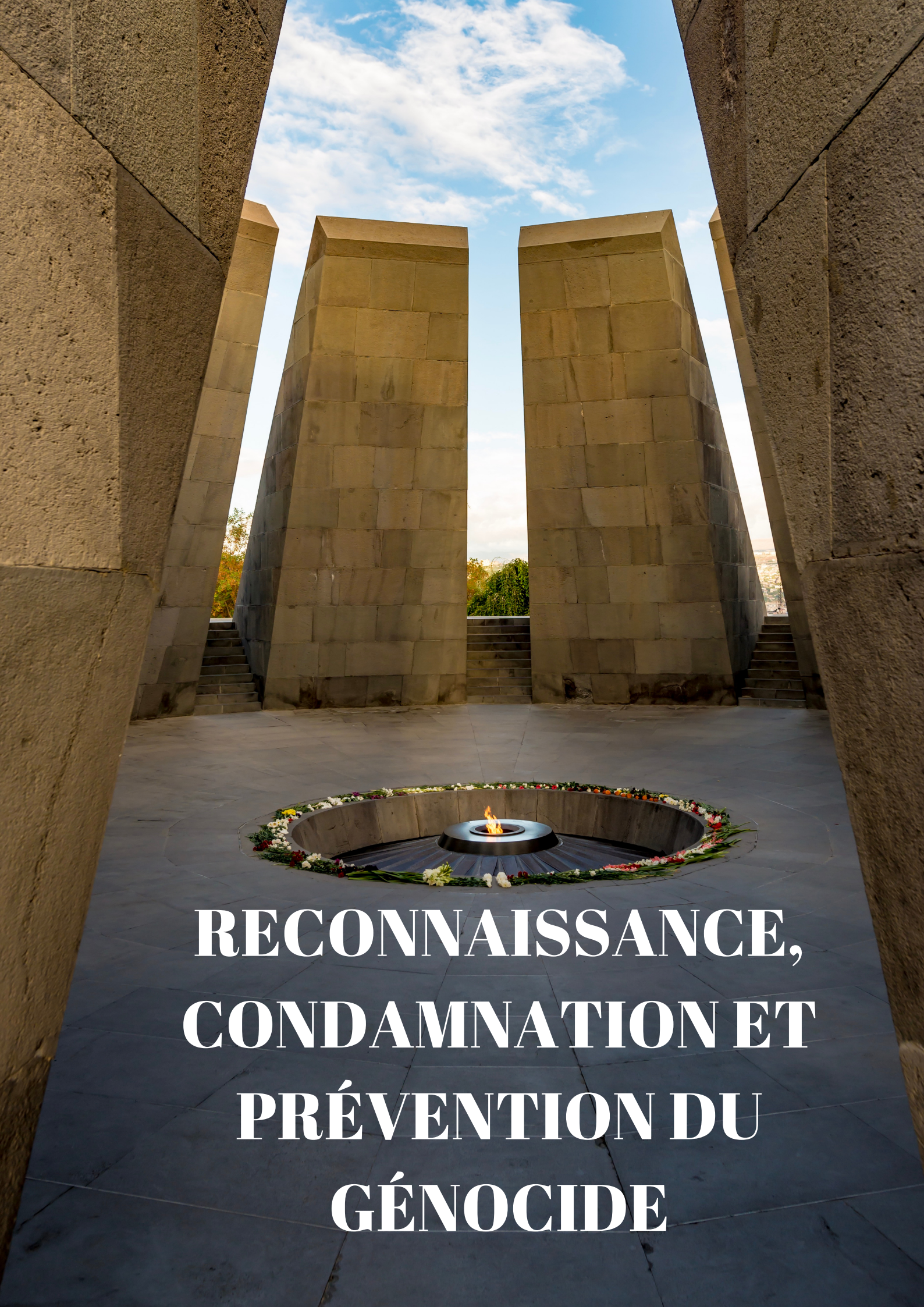

RECONNAISSANCE, CONDAMNATION ET PRÉVENTION DU GÉNOCIDE

RECOMMANDER FORTEMENT AU GOUVERNEMENT TURC À RECONNAÎTRE SON SOMBRE PASSÉ

- La justice pour le génocide arménien ne sera pas rendue tant que le gouvernement turc actuel n'aura pas reconnu les crimes de son passé et qu'il n'aura pas adopté une résolution juste aux victimes et aux descendants du génocide arménien. Le CNAC prône fortement un paquet de réparations justes et complètes pour le peuple arménien, qui a perdu presque toute sa richesse matérielle et culturelle pendant le génocide de 1915-1923. Le Canada, de même que d'autres pays occidentaux avancés, peut exercer les pressions nécessaires sur les autorités turques pour qu'elles reconnaissent leurs passés et se réjouissent à l'idée d'établir des relations plus ouvertes et harmonieuses avec l'Arménie et les Arméniens du monde entier.

AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE LA TURQUIE ET L'ARMÉNIE, SANS CONDITIONS PRÉALABLES DE LA TURQUIE

- Une résolution juste du génocide arménien réduirait les tensions régionales, ouvrirait la porte à l'amélioration des relations entre l'Arménie et la Turquie, aiderait à réformer la Turquie en une société pluraliste et tolérante, et contribuerait à mettre fin au cycle du génocide. Toutefois, rien de tout cela ne peut avoir lieu si la Turquie ne peut accepter son passé, et si elle continue d'imposer des conditions préalables à l'ouverture de sa frontière avec l'Arménie.

DÉFENDRE LES DROITS DES MINORITÉS RELIGIEUSES EN TURQUIE ET AU MOYEN-ORIENT

- Veiller à ce que les droits des chrétiens et des autres minorités ethnoreligieuses soient respectés en Turquie et au Moyen-Orient. En participant à diverses organisations internationales, comme les Nations Unies, le Canada devrait défendre les droits des minorités dans la région, s'attaquer aux problèmes auxquels sont confrontées ces populations, condamner toute discrimination et persécution, et allouer des fonds locaux pour aider à construire et à autonomiser les communautés en Turquie et au Moyen-Orient.

SOUTENIR LES ARMÉNIENS AU JAVAKHK

SOUTENIR LES DROITS FONDAMENTAUX DES ARMÉNIENS DANS LA RÉGION SAMTSKHE-JAVAKHETI DE GÉORGIE

- Samtskhe-Javakheti est l'une des 12 régions administratives (provinces) de Géorgie. D'une superficie de 6 400 km2, elle est située dans la partie sud du pays, à la frontière de l'Arménie et de la Turquie. Les Arméniens représentent 55 % de la population totale de Samtskhe-Javakheti et sont actuellement confrontés à de graves difficultés économiques, en raison de l'isolement et des politiques d'assimilation forcée adoptées par le gouvernement central géorgien. Le bien-être économique, l'engagement civique et le développement social sain de la population arménienne de Javakhk représentent des étapes essentielles pour une Géorgie unifiée, indépendante et démocratique qui respecte le pluralisme et favorise l'autonomie locale. Le CNAC plaide pour l'octroi à la région d'un statut d'unité territoriale autonome au sein d'une Géorgie fédérale avec une représentation adéquate dans les institutions de l'État. L'utilisation de la langue arménienne dans l'administration publique, le respect des droits de la majorité arménienne dans la région et la fin des efforts d'ingénierie sociale pour installer des Géorgiens de souche dans les zones peuplées d'Arméniens sont tout aussi essentiels pour maintenir l'identité de la population arménienne ethnique locale.

LUTTER CONTRE LA HAINE ET LE RACISME AU CANADA

SOUTENIR L'ADOPTION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR LUTTER CONTRE LA HAINE EN LIGNE ET HORS LIGNE

- Le gouvernement du Canada devrait lancer une stratégie nationale de lutte contre la haine en ligne, en investissant davantage dans des programmes nationaux d'éducation et de prévention et en collaborant avec divers partenaires fournisseurs de sites Web pour identifier, suivre et empêcher un tel discours d'être diffusé dans le monde en ligne. Le CNAC encourage également le gouvernement canadien à fournir un financement constant et additionnel au Musée canadien des droits de la personne afin d'élargir ses programmes éducatifs et d'appuyer les organismes de défense des droits ainsi que les groupes de réinstallation pour les aider des programmes d'intégration des réfugiés.

NOS DEMANDES

RECONNAÎTRE LA RÉPUBLIQUE D'ARTSAKH

- *Reconnaître la république d'Artsakh*
- *Imposer une interdiction totale des ventes d'armes canadiennes à la Turquie et à l'Azerbaïdjan*
- *Soutenir le plein réengagement des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE*
- *Plaider pour le retour sécuritaire des prisonniers de guerre arméniens et pour la préservation du patrimoine culturel arménien*
- *Fournir une aide humanitaire aux républiques d'Arménie et d'Artsakh*

DES RELATIONS PLUS SOLIDES ENTRE LE CANADA ET L'ARMÉNIE

- *Établir une ambassade du Canada à Erevan*
- *Soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Arménie*
- *Investir en Arménie*
- *Renforcer les institutions démocratiques en Arménie*

RECONNAISSANCE DU GÉNOCIDE, CONDAMNATION ET PRÉVENTION

- *Exhorter vivement le gouvernement turc à accepter son passé et à reconnaître le génocide arménien*
- *Amélioration des relations entre la Turquie et l'Arménie, sans conditions préalables turques*
- *Défendre les droits fondamentaux des chrétiens et d'autres minorités religieuses en Turquie et dans d'autres parties du Moyen-Orient*
- *Soutenir des événements et divers programmes éducatifs dans tout le Canada, pendant le Mois du Souvenir, de la condamnation et de la prévention du génocide (avril).*

SOUTENIR LES ARMÉNIENS AU JAVAKHK

- *Protection étendue et droits humains fondamentaux à la population arménienne de la région de Samtskhe-Javakheti, dans le sud de la Géorgie.*
- *Soutenir les programmes d'engagement civique et le développement social sain de la population arménienne de Javakhk, par le biais d'initiatives de création d'emplois et de diminution de la pauvreté.*

LUTTER CONTRE LA HAINE ET LE RACISME AU CANADA

- *Adopter une stratégie nationale de lutte contre la haine en ligne et hors ligne.*

FAITES-NOUS SIGNE ET… PARTICIPEZ…

Travaillant en coordination avec un réseau de bureaux, de sections, de sympathisants et d'organisations affiliées partout au Canada, le CNAC fait activement avancer les préoccupations de la communauté arménienne-canadienne sur un large éventail de questions et s'efforce d'éliminer les abus des droits de la personne au Canada et dans le monde.

CONTACTEZ-NOUS DÈS AUJOURD'HUI ET NOUS VOUS METTRONS EN COMMUNICATION AVEC VOTRE REPRÉSENTANT LOCAL POUR APPRENDRE COMMENT VOUS POUVEZ APPORTER VOTRE PARTICIPATION!

Bureau national du CNAC

18 Delaware Ave, Ottawa, ON, K2P 0Z3

(613) 235-2622

National.Office@anccanada.org

Pour de plus amples renseignements, visitez anccanada.org

ArmenianNationalCommitteeofCanada **ANCCCNAC**

ancc_cnac **ancc_cnac**

COMITÉ NATIONAL ARMÉNIEN
ARMENIAN NATIONAL COMMITTEE